

SÉANCE DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le lundi neuf novembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN** sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 24
- Présents : 20
- Pouvoirs : 4

Date de convocation :

Mardi 03 novembre 2020

Affichage effectué le :

17 novembre 2020

Mise en ligne le :

17 novembre 2020

OBJET :

Chapelle de Castelnaud de Guers
demandes de subvention pour
les travaux d'urgences
supplémentaires

N° 003403

Question N° 5 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

Monsieur le Vice-Président délégué au patrimoine, aux équipements culturels et à la lecture publique rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est propriétaire de la chapelle attenante au château de Castelnaud-de-Guers, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, dont la requalification est reconnue d'intérêt communautaire.

De lourds travaux de confortation sont engagés sur la chapelle depuis février 2020. Ces travaux d'urgence ont été initialement évalués à hauteur de 120 988,82 euros HT et financés par la DRAC Occitanie à hauteur de 30 000 euros.

Monsieur le Rapporteur expose que suite à une dégradation significative de l'édifice fin 2019 – début 2020, soit après la définition des besoins inscrits au marché, d'importants travaux complémentaires ont dû être réalisés pour empêcher son effondrement, à savoir :

- La sécurisation totale de la voûte en berceau pour un montant de 29 952,18 € HT.
 - La dépose partielle et la reconstitution de la voûte et arc diaphragme pour un montant de 38 466,07 € HT.
 - La confortation des parements, notamment par de fortes injections de coulis, pour un montant de 13 297,06 € HT.
 - La confortation de l'extrados des voûtes pour un montant de 3 742,70 € HT.
- Soit un montant de travaux supplémentaires estimés à hauteur de 85 458 € HT.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

Absents Excusés :

FLORENSAC : M. Vincent GAUDY. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Patrick LARIO donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA. **AGDE** : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à Mme Véronique REY. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN donne pouvoir à M. Laurent DURBAN. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE donne pouvoir à M. Didier MICHEL.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Yann LLOPIS.

RECU EN PREFECTURE

Le 13 novembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-24340310-20201109-00034030-02

Compte tenu de ces évolutions de programme, il convient de réitérer les demandes de subventions afférentes à ces nouvelles dépenses, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES EXPRIMÉES EN HT		RECETTES	
Poste	Montant	Origine	Montant
Travaux complémentaires d'urgence et de confortation	85 458 €	DRAC 30 %	25 637,40 €
		CAHM 70 %	59 820,60 €
TOTAL	85 458 €	TOTAL	85 458 €

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser le Président à solliciter des subventions afférentes auprès de la DRAC Occitanie et de toute autre entité susceptible d'accompagner le projet.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter des subventions pour le financement des travaux susvisés auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et de tout autre organisme susceptible d'accompagner le projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#